



# Assemblée générale

Distr. limitée  
26 juin 2006  
Français  
Original : anglais

Soixantième session

## Cinquième Commission

Point 121 de l'ordre du jour

**Rapports financiers et états financiers vérifiés  
et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

**Projet de résolution présenté par le Président à l'issue  
de consultations officieuses**

### **Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant ses résolutions 58/249 B du 18 juin 2004, 59/264 B du 22 juin 2005  
et 60/234 du 23 décembre 2005,*

*Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de douze mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la question<sup>1</sup>, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires consacré au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2005<sup>2</sup>, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice terminé le 30 juin 2005<sup>3</sup>,*

1. *Accepte les états financiers vérifiés concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005<sup>1</sup>;*

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 5 et rectificatif (A/60/5 et Corr.1), Vol. II.

<sup>2</sup> A/60/784.

<sup>3</sup> A/60/691.



2. *Prend note* des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport, et approuve ses recommandations<sup>4</sup>;

3. *Prend note* également des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>2</sup> relatif à celui du Comité des commissaires aux comptes, et approuve ses recommandations;

4. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport et de l'amélioration de la présentation retenue;

5. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2005<sup>3</sup>;

6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations correspondantes du Comité consultatif soient appliquées intégralement, rapidement et en temps utile;

7. *Prie également* le Secrétaire général d'indiquer dans quel délai on peut s'attendre à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes aient été appliquées, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, en désignant les fonctionnaires qui auront à en rendre compte;

8. *Prie en outre* le Secrétaire général de fournir, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une explication détaillée des retards accumulés dans l'application des recommandations du Comité pour l'exercice clos le 30 juin 2005 ou les exercices antérieurs.

---

<sup>4</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, Supplément n° 5 et rectificatif (A/60/5 et Corr. 1 )*, Vol. II, chap. II.